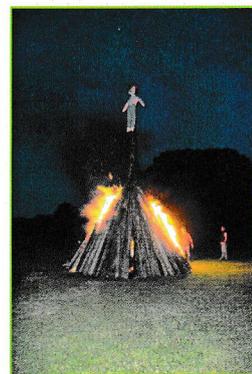


INFORMATIONS COMMUNALES

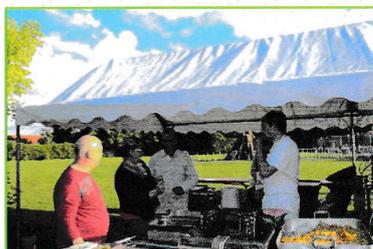
Du 9 Juin 2017



Feu de la Saint Jean & Fête de la Musique

Le Samedi 24 Juin 2017
À partir de 19h30

soirée animée
par menu music



Sur le terrain de jeux derrière l'église

Buvette et restauration sur place

Assurées par l'équipe du Conseil municipal !

PLATEAU REPAS : 6 €

Saucisses ou merguez
Frites
Fromage
Tartelette

TARIFS



BARQUETTE : 4 €

Saucisses ou merguez
Frites

AMERICAIN : 4 €

Saucisses ou merguez

TARTELETTE : 1,50 €

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES



Les élections ont lieu les dimanches 11 et 18 Juin.

Le bureau de vote est ouvert à la mairie de 8h00 à 18h00.

LE NUMÉRIQUE POUR LES AÎNÉS !

Afin de permettre un accès au numérique pour les séniors de plus de 60 ans, la Communauté de Communes Somme Sud-Ouest, subventionnée par la conférence des financeurs du Département de la Somme, met en place des ateliers collectifs d'initiation à l'utilisation de la tablette numérique, dans différentes communes du territoire. Les personnes intéressées peuvent s'inscrire gratuitement à la CC2SO. Les personnes isolées qui ne peuvent assister aux formations collectives sont également invitées à se faire connaître (Contact : Delphine Damay). Au 03.22.90.19.65 ou au 16 bis route d'Aumale -BP 70 033-80 290 POIX DE PICARDIE.

Attention : nombre de places limitées à environ 120 tablettes.

Le communiqué de presse est entièrement disponible à la bibliothèque, à la mairie et sur notre site internet.

ÉCOLE

KERMESSE

La Kermesse, dont le thème sera
« LE CINÉMA »,
Aura lieu à la Salle Polyvalente d'Oresmaux

le Vendredi 23 Juin 2017
à partir de 18h00

- Un apéritif (offert par la commune) et un repas suivront le spectacle des enfants
- Ateliers jeux pour les enfants
- Vente d'enveloppes avec de nombreux lots sur **le thème de la détente** sont à gagner.

Comme l'année dernière, nous comptons sur vous, pour venir applaudir vos enfants et petits-enfants.

BALAYAGE DES CANIVEAUX

Un passage de la société SUEZ ENVIRONNEMENT - SITA est prévu le
Jeudi 15 Juin 2017.

Pour le bien-être de tous, merci de bien vouloir dégager les caniveaux afin que la balayeuse puisse les nettoyer.

TAUX D'IMPOSITION 2017

Depuis 2012, la commune n'a pas augmenté les taux d'imposition. Lors de la réunion de conseil du 6 Avril 2017, les conseillers municipaux ont voté à l'unanimité l'augmentation de 2 % des taux d'imposition communaux :

• Taxe d'habitation	12.70 %
• Taxe sur le foncier bâti	12.27 %
• Taxe sur le foncier non-bâti	21.24 %
• Cotisation foncière des entreprises	10.35 %

Le produit
fiscal 2017
attendu est de
180 195 €

SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE

Délibération n°11/2017 du 6 Avril 2017 :

Madame le Maire annonce aux conseillers que suite au précédent conseil, elle a pris des renseignements auprès des deux communautés de communes pour connaître les enjeux financiers et fiscaux de cette mutation.

Le capital restant dû de la Communauté de communes du Contynois s'élevant à 2 405 000 €, il ressort que la commune doit rembourser à Communauté de Communes Somme Sud-Ouest, la somme de 213 760 €.

De plus, la Communauté de Communes Avre Luce et Noye n'ayant pas la compétence scolaire, et ne souhaitant pas l'intégrer dans ses statuts, la commune doit aussi reprendre les charges inhérentes à celle-ci (personnel, entretien du bâtiment, frais de scolarité, gestion de la cantine et du périscolaire ...) sans en connaître les conséquences financières.

Par ailleurs, l'analyse fiscale ne peut être réalisée par les services de l'état dans la mesure où les communautés de communes n'ont pas encore voté leurs taux d'imposition pour l'année 2017.

À la connaissance de ces éléments financiers incertains, et même si notre bassin de vie restera Aillysien, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas quitter la Communauté de Communes Somme Sud-Ouest.

MATERNELLE

Afin que votre enfant puisse se familiariser avec la classe et la vie en collectivité, une matinée découverte aura lieu à l'école d'ORESMAUX

Le Mercredi 14 Juin 2017
A partir de 8h45



VANDALISME DANS LA COMMUNE

LAGUNE :

Une nouvelle fois, le grillage de la lagune a été coupé afin de pouvoir y pénétrer. Une partie de la faune a disparu ... A-t-elle été effrayée ou a-t-elle été volée ??

De ce fait, la lagune est accessible à tous, ce qui représente un énorme danger surtout pour nos enfants qui risquent de s'y noyer !



SALLE POLYVALENTE :

Rien de plus amusant que de casser / détruire / renverser / ce qui nous entoure mais qui ne nous appartient pas comme la jardinière de la salle polyvalente !

EGLISE : De nouveaux vitraux ont également été cassés

...

A cause de certaines personnes sans scrupule, l'argent du contribuable servira à payer les frais de ces réparations.



INVESTISSEMENTS COMMUNE 2017

• Effacement des réseaux:



PHASE 1 : Rue de l'Église et Rue du Grand Hignu

Coût TTC : 289 066.75 € (Subventionnés par la FDE 80)

Soit un reste à charge pour la commune de 136 964.00 €.

PHASE 2 : L'effacement des réseaux dans la continuité de la Rue du Grand Hignu et de la Rue du Moulin (prévu au 4^{ème} trimestre 2017)

Coût TTC : 433 065 € (Subventionnés par la FDE 80)

Soit un reste à charge pour la commune de 248 928.00 €.



• Salle polyvalente :

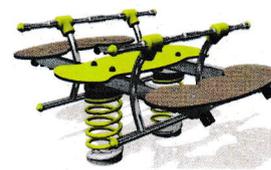
La sécurité et le confort de tous sont nos priorités. C'est pourquoi, le Piano de cuisson a été remplacé afin que notre cuisine soit toujours dans les normes.

Coût : 3 100,80 € TTC.

• Aire de jeux :

Le jeu à ressort 4 places de l'aire de jeux derrière l'église devient dangereux. La commune a décidé de le remplacer.

Coût : 3 360.00 € TTC. (Subventionné par le Conseil Départemental)



• Espaces Verts :

L'entreprise des Espaces Verts du Val de Noye a procédé à l'aménagement des massifs devant la mairie.

Coût : 1 764.60 € TTC.

• Rénovation de la mairie : Nous avons programmé des travaux de rénovation et d'économie d'énergie afin de donner un aspect plus décent à ce lieu. Il est prévu :

- La pose d'un bardage en clin
- Le remplacement d'une partie des vitrages
- Le remplacement des radiateurs électriques
- La pose d'un plafond suspendu dans la salle de réunion

Coût : 37 120.81 € TTC. (Subventionné par l'Etat et le Conseil Départemental)

TRAITEMENT PHYTOSANITAIRE

Depuis le 1er janvier 2017 la loi de transition énergétique pour la croissance verte interdit l'utilisation des produits phytosanitaires chimiques pour l'ensemble des structures publiques (communes, départements, régions, Etat, établissements publics).

Tous les utilisateurs de pesticides, comme les collectivités, doivent se mobiliser pour mettre en œuvre des solutions alternatives sans pesticides.

La réduction de l'usage des pesticides pour l'entretien des espaces verts et des voiries constitue un enjeu important pour la préservation de la ressource en eau, de la biodiversité et pour la santé.

La commune doit respecter cette loi LABBE – Objectif Zéro Phyto.

De ce fait, les trottoirs et le cimetière ne seront traités que deux fois dans l'année avec un produit bio-contrôle.



Chaque citoyen peut également agir dans son propre environnement en évitant l'usage des pesticides.

CIMETIERE : RAPPEL



Vous avez jusqu'au **15 décembre** pour vous présenter en mairie et régulariser la situation administrative de votre ou vos concession(s). Vous pouvez également prévenir les familles concernées qui n'habitent plus la commune.

La liste et le plan affichés au cimetière à la mairie et sur le site internet font foi !

INUTILE DE DECOLLER LES PLAQUETTES DE VOS TOMBES ! LA PROCEDURE CONTINUE !

HORAIRES DU SECRETARIAT DE MAIRIE

À partir du Lundi 12 Juin, le secrétariat de mairie fermera

à 16h30 au lieu de 17h30

les Mardis, Jeudis et Vendredis.

Le Samedi, les horaires restent inchangés : de 9h00 à 12h30.



RAMASSAGE DES DECHETS



Le ramassage de la poubelle jaune – tri sélectif – du lundi 5 Juin, sera rattrapé le samedi **SUIVANT**, soit le samedi 10 Juin 2017.

PENSEZ A SORTIR VOS POUBELLES LE VENDREDI SOIR !

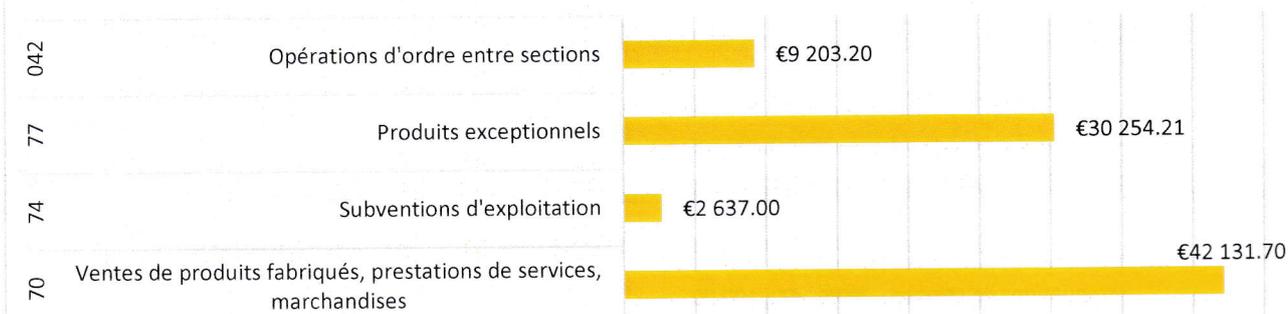
Le calendrier des jours fériés est consultable sur notre site internet (www.oresmaux.fr) affiché à la mairie, à la bibliothèque ainsi qu'à la boulangerie.

COMPTE ADMINISTRATIF 2016 ASSAINISSEMENT

DÉPENSES D'EXPLOITATION : 48 372.44 €



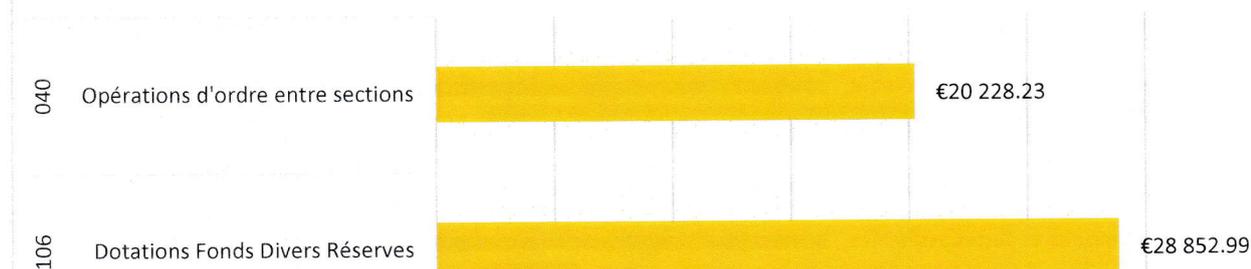
RECETTES D'EXPLOITATION : 84 226.11 €



DÉPENSES D'INVESTISSEMENT : 46 859.80 €



RECETTES D'INVESTISSEMENT : 49 081.22 €



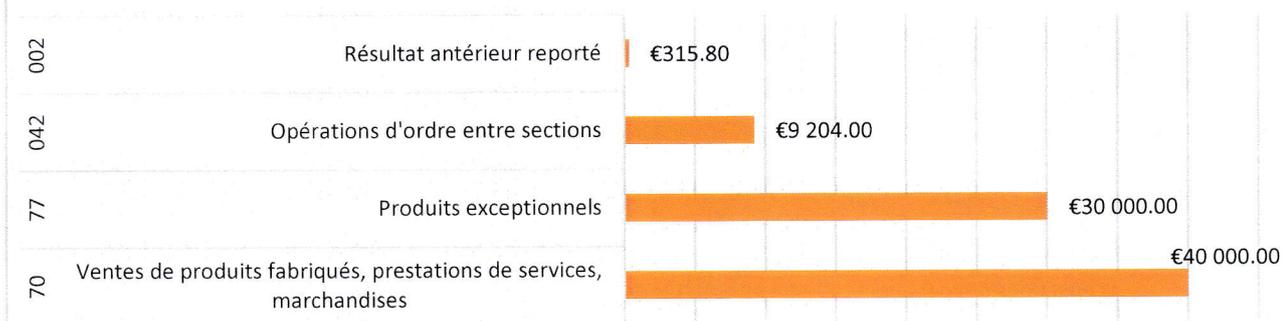
SOIT UN EXCÉDENT DE 315.80 EUROS

BUDGET PRIMITIF 2017 ASSAINISSEMENT

DÉPENSES D'EXPLOITATION : 79 519.80 €



RECETTES D'EXPLOITATION : 79 519.80 €



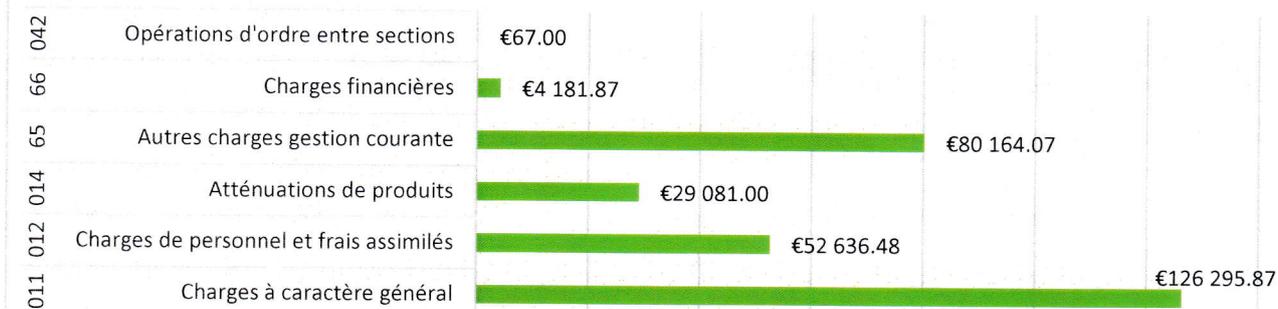
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT : 75 024.39 €



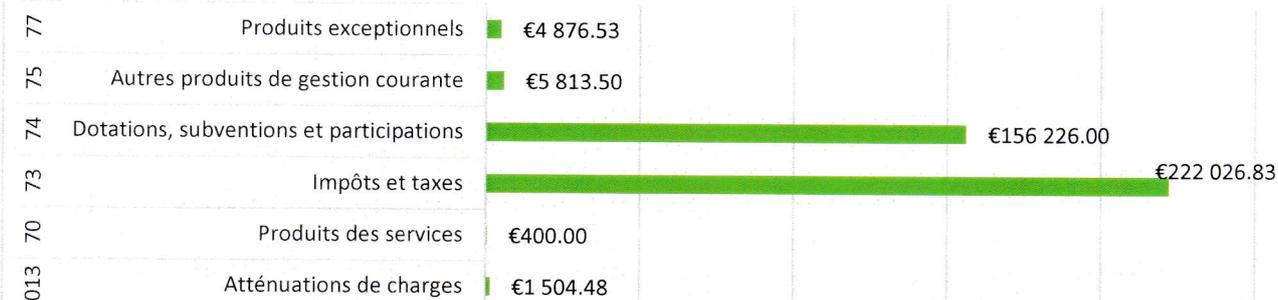
RECETTES D'INVESTISSEMENT : 75 024.39 €



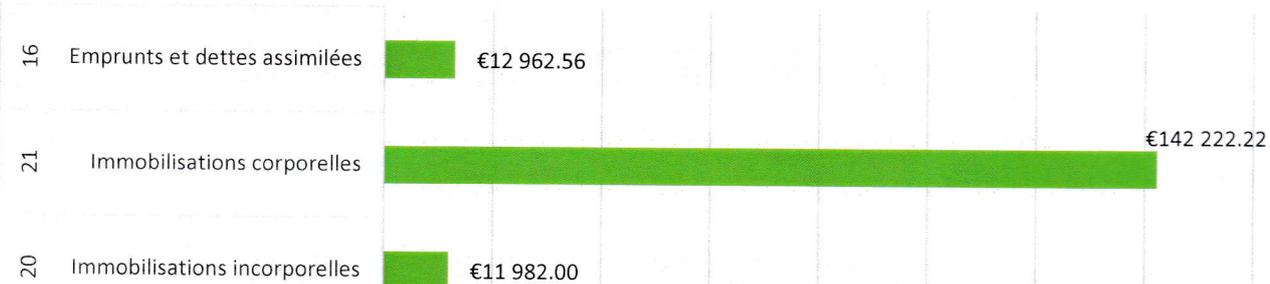
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : 292 426.29 €



RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 390 847.34 €



DÉPENSES D'INVESTISSEMENT : 167 166.78 €



RECETTES D'INVESTISSEMENT : 165 149.26 €



SOIT UN EXCÉDENT DE 273 560.13 EUROS

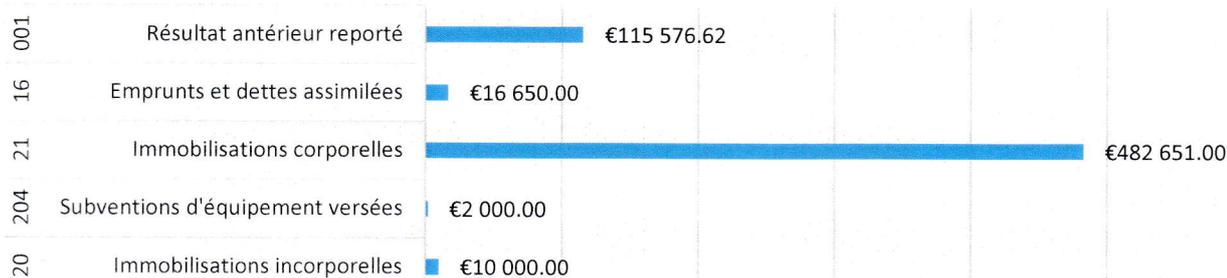
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : 531 630.13 €



RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 531 630.13 €



DÉPENSES D'INVESTISSEMENT : 626 877.62 €



RECETTES D'INVESTISSEMENT : 626 877.62 €

